



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOUS-PREFECTURE DE SENS
Pôle « Elections, Emploi et Cohésion Sociale »

AFFAIRE SUIVIE PAR :
Mme H. HENRY
Tel : 03.86.83.95.36
helene.henry@yonne.gouv.fr

ARRETE SPSE-AGR-2021-0016
Fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour des élections municipales complémentaires des 11 et 18 avril 2021 dans la commune de DOLLOT

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L.256 et R.126,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU l'arrêté préfectoral n° SPSE-AGR-2021-0008 du 11 février 2021 portant convocation des électeurs de la commune de DOLLOT le 11 avril 2021 (1^{er} tour) et le 18 avril 2021 (2^{ème} tour) en vue des élections municipales partielles complémentaires,

VU l'arrêté préfectoral n° SPSE-AGR-2021-0011 du 26 février 2021 modifiant l'arrêté susvisé,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/SAPPIE/BCAAT/2021/0046 en date du 22 mars 2021, donnant délégation de signature à Monsieur Rachid KACI, Sous-Préfet de Sens,

VU les candidatures enregistrées,

ARRETE :

Article 1^{er}. – La liste des candidats en vue du 1^{er} tour des élections municipales complémentaires des 11 et 18 avril 2021 dans la commune de DOLLOT est fixée conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2. – La liste des candidats devra être affichée en mairie dès réception, ainsi que dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Fait à Sens, le 29 mars 2021

Le Sous-Préfet,



Rachid KACI

Le Sous-Préfet de Sens et le Maire de la commune de DOLLOT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ANNEXE A L'ARRETE SPSE-AGR-2021-0016 du 29 mars 2021

Fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour des élections municipales complémentaires dans la commune de DOLLOT

Élections municipales complémentaires les 11 et 18 avrii 2021

Candidats au scrutin plurinominal majoritaire

Nombre de sièges à pourvoir : 4

- Madame Emma OVET
- Madame Margaux TERRIER
- Monsieur Adrien CARPINTEIRO
- Monsieur Michel DESTRÉE

